



## NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU CASTELLU

### Cadre général

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Président et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la communauté de communes.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu.

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents des services intercommunaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (déchetterie, redevance spéciale...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont représenté **3 153 224,18 €** en 2024.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel, les prestations de services effectuées, les dotations aux provisions et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **5 045 279,14 €** en 2024.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Libellé	Définition	CFU 2024	Libellé	Définition	CFU 2024
Charges à caractère général	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	1 294 531,90 €	Produits de services		375 594,03 €
Charges de personnel	Dépenses de personnel	1 921 696,82 €	Impôts et taxes	Produit des impôts locaux, attribution compensation, droits mutation...	1 004 947,00 €
			Fiscalité locale		2 954 743,73 €
			Dotations et participations		667 371,00 €
Atténuation de produits		466 995,00 €	Dotations et participations	Dotations	667 371,00 €
Autres charges de gestion	Subventions, indemnités des élus, contribution incendie	592 524,42 €	Autres produits de gestion	Locations	61 454,26 €
Charges financières	Intérêts des emprunts	0 € (reporté sur 2025)	Atténuation de charges		422 273,97 €
Dépenses réelles		<b>4 325 748,14 €</b>	Recettes réelles		<b>5 486 383,99 €</b>
Ecritures d'ordre en dépenses		<b>719 531,00 €</b>	Ecritures d'ordre en recettes		<b>300 000,00 €</b>
TOTAL GENERAL		<b>5 045 279,14 €</b>	TOTAL GENERAL		<b>5 786 383,99 €</b>

L'année 2024 a généré un excédent de fonctionnement de **3 301 956,81 €**.

### La section d'investissement

L'investissement regroupe :

- En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériels, biens immobiliers, études et travaux, remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté **3 973 225,33 €** en 2024.

- En recettes, les recettes d'équipement (subventions d'investissement, emprunt...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produit de cession des biens communaux...)

Les recettes d'investissement ont représenté **3 153 224,18 €** en 2024.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Libellé	Définition	CFU 2024	Libellé	Définition	CFU 2024
Emprunt	Rbt du capital	15 610,43 €	Fonds et réserves	FCTVA, TA...	309 020,95 €
Dépenses d'équipement	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	1 851 029,02 €	Subventions		1 224 082,68 €
Immobilisations corporelles	Dépenses d'investissement hors opérations	92 439,62 €			
Immobilisations incorporelles	Dépenses études hors opérations	13 635,00 €			
Subventions d'investissement	Restitution subvention CDC salle spectacles	637 350,71 €			
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	Préfinancement CDC pour OPAH	162 571,00 €			
Dépenses réelles		2 772 635,78 €	Recettes réelles		1 533 103,63 €
Ecritures d'ordre en dépenses		1 200 589,55 €	Ecritures d'ordre en recettes		1 620 120,55 €
TOTAL GENERAL		3 973 225,33 €			3 153 224,18 €

L'année 2024 a généré un déficit d'investissement de **97 240,48 €** cumulé au 31/12/2024.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont les suivantes

Libellé	Total
Construction Ecole des arts et médiathèque	1 527 692 €
OPAH RU y/compris préfinancement CDC	331 032 €
Restitution subvention avance salle de spectacles CDC	637 351 €
Acquisition bennes services techniques	43 752 €
AMO SCoT	30 168 €

Les subventions d'investissement perçues :

Construction Ecole des arts et médiathèque	501 413 €
FCTVA	309 020 €

La dette :

L'encours de dette est de 584 389,57 € au 31/12/2024.

### Les états financiers

Les états financiers, alimentés par le comptable, permettent de donner une vision du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la clôture de l'exercice.

Ils sont constitués :

- Du bilan : il récapitule l'ensemble des éléments d'actif et de passif de l'entité
- Du compte de résultat : il récapitule l'ensemble des produits et des charges de l'exercice de manière à faire apparaître le résultat comptable de l'exercice.